

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

Le 8 avril 2021 à 18 heures 30, se sont réunis à la salle associative, les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA
Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, 1^{er} avril 2021, convocation publiée le 01/04/2021

Étaient présents : COLLIN Yves, CORNU Thierry, DUBOIS Anita, FRIGOULT Valérie, GALLE Ronan, GARAVAGLIA Michelle, GUERINEL Daniel, LE GALL Vincent, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BEAUGENDRE Laurence

Absents :

Procuration : de BEAUGENDRE Laurence à COLLIN Yves

Madame Karine SOTO est nommée secrétaire de séance

Madame Le Maire fait l'appel des membres du conseil et déclare la séance ouverte

LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 MARS EST ADOPTE A L'HUNANIMITE

Maintien ou non du 1^{er} adjoint dans ses fonctions

Présence d'un public et de la presse qui s'est présentée d'elle-même.

A l'annonce du deuxième point à l'ordre du jour, Monsieur Vincent Le Gall demande à Mme Le Maire quels sont les motifs justifiant le retrait de délégations de M. Thierry CORNU.

Mme Le Maire informe qu'elle n'a pas à justifier sa démarche et qu'elle a répondu au dernier courrier de M. Thierry CORNU en évoqué ses décisions et ses motivations.

Monsieur Thierry CORNU a également été informé par ce même courrier que son contenu serait partagé avec les autres membres du conseil, pour plus de transparence.

Suite à cet échange, et alors que M. Thierry CORNU prenait la parole, Mme Anita DUBOIS et M. Daniel GUERINEL se sont levés suivi de M. Vincent LE GALL évoquant chacun leur démission du conseil.

Après sa prise de parole, M. Thierry CORNU a également quitté la séance précisant qu'il ne souhaitait pas prendre part au vote.

Délibération sur le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions à la suite du retrait de ses délégations

Délibération 2021 – 24

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 23 mars 2021 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 23 mars 2021 par Madame le maire, des délégations consenties à M. Thierry CORNU 1^{er} adjoint au maire par arrêté du 13 octobre 2020 pour

- Intervenir dans tous les domaines nécessaires au bon fonctionnement de la commune, cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs au bon fonctionnement de la collectivité en l'absence de Mme Le Maire.
- En l'absence de Mme Le Maire, délégation est donnée à Monsieur Thierry CORNU en matière d'état civil, cérémonies et protocole.

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Thierry CORNU dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Avant le vote, Madame Anita DUBOIS, Monsieur Daniel GUERINEL, Monsieur Vincent LE GALL et Monsieur Thierry CORNU quittent la séance

La question posée par Madame Le Maire est la suivante : « Souhaitez-vous que M. Thierry CORNU soit maintenu à son poste de 1^{er} adjoint ? »

Vote à main levée.

Résultat du vote : 6 voix contre et 1 voix pour.

Le public et la presse quitte la séance
Madame Laurence BEUGENDRE arrive à 19h10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Délibération 2021 – 25

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021.

Elle rappelle les taux d'imposition en vigueur en 2020 :

Taxe foncière sur propriété bâtie : 18,97 %

Taxe foncière sur propriété non bâtie : 44,20 %

Les ressources perdues par la collectivité par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont compensées par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), c'est à dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux de TFPB de 2020 additionné au taux TFPB départemental 2020.

Madame Le Maire informe les membres du conseil des bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 :

Base prévisionnelle 2021 Foncier Bâti : 113 513.

Base prévisionnelle 2021 Foncier non Bâti : 13 358.

Madame Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2021, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

18,97 % + 19,90 % (Part départementale de TFPB 2020), soit : **38,87 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,20 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de valider cette proposition, les taux d'imposition pour 2021 sont votés comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,87 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,20 %

VALIDATION DES DEVIS VOIRIE

Délibération 2021 – 26

Madame Le Maire informe les membres du conseil que la commission voirie s'est réunie pour étudier les différents devis reçus pour la restauration de la voirie communale.

- Entreprise BEAUMONTP : 31 142.00€ HT
- Entreprise COLAS : 48 020.00€ HT
- Entreprise HENRY FRERES : 28 245.15€ HT

Après étude, la commission voirie propose aux membres du conseil de valider le devis de l'entreprise HENRY FRERES d'un montant HT de 28 245.15€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise HENRY FRERES d'un montant HT de 28 245.15€
- autorise à Mme Le Maire à signer ladite proposition.

VALIDATION DEVIS LEMEE

Délibération 2021 – 27

Pour rappel :

Lors de la séance du conseil municipal du 11 février 2021, Mme Anita DUBOIS avait demandé s'il était possible de continuer en résine le bord de la route dans le centre bourg. En effet, l'entretien de cette partie du bourg est très dangereux du fait du virage et du non-respect de la limitation de vitesse

L'entreprise LEMEE TP en charge des premiers travaux a été contactée pour l'établissement d'un devis de la continuité.

La proposition chiffrée correspondant à la mise en œuvre de 80 m² de résine gravillonnée et s'élève à 5 650,00€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil :

- valide le devis n° L2104003 d'un montant HT de 5 650,00€
- autorise Mme Le Maire à signer le présent devis.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2021 – 28

1. **Emplacement conteneurs** : Après s'être rendu sur les différents points possibles d'installation pour les conteneurs verres, le conseil décide de reprendre contact avec le SMICTOM et de proposer :
 - a. Installation des conteneurs près de la salle associative sur les dalles existantes
 - b. Aménagement des abords de l'emplacement actuel sur le muret en pierre propriété de la commune.
2. **Arbre près de l'église** : L'arbre près de l'église est malade et il faut l'abattre. Un devis pour l'abattage a été établi par l'entreprise CARTON d'un montant de 180€ TTC. Le devis est validé à l'unanimité. Une annonce sera publiée dans la presse invitant les habitants de la commune à se faire connaître auprès de la mairie s'ils sont intéressés par la récupération de bois.
3. **Passage pour la dératiation** : L'entreprise HCE accompagnée de Mme Le Maire passera pour la dératiation le mardi 27 avril dans la matinée à partir de 8h30.
4. **Moutons aux lagunes** : 2 devis reçus l'un de 2520€ TTC et le second de 3441€ TTC. Le conseil estime que le cout de fonctionnement est trop élevé pour la commune. D'autres options seront à envisager.
5. **Logements locatifs** : la commission urbanisme s'est rendue dans les 3 logements locatifs de la commune. Différents travaux sont à prévoir en plomberie et menuiserie. Des artisans seront contactés pour l'établissement de devis. Cependant, des travaux urgents de plomberie (importante fuite dans la salle de bains) sont à programmer chez M. ATZENHOFFER. Mme le Maire se charge de contacter les artisans.
6. **Chemins** : Madame Le Maire informe le conseil qu'elle a fait le tour des chemins avec M. FROGERAIS de Fougères Agglomération pour la signalisation et le balisage des chemins de petites randonnées.
7. **Fleurissement** : Madame Valérie FRIGOULT informe que le devis demandé pour l'achat des plans doit arriver dans les prochains jours.
8. **Lampadaire des Basses-Cours** : Monsieur Ronan GALLE indique que le SDE 35 s'occupe du remplacement de la pièce défectueuse dans les meilleurs délais.



La séance est levée à 20 heures